



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 Janvier 2012

Qualité de service mobile des opérateurs de télécommunications : Premier rapport de l'ANRT

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) publie, pour la première fois, les indicateurs de qualité de service mobile des réseaux des opérateurs de télécommunications, mesurés au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2011.

Mis en place par l'ANRT, les indicateurs suivants renseignent sur l'accessibilité du service de télécommunications, sa continuité, sa disponibilité et sa fiabilité :

- ✓ le taux d'échec (TE) ;
- ✓ le taux de coupure (TC) ;
- ✓ le taux de réussite (TR).

Ces indicateurs concernent le service de la téléphonie des réseaux mobiles GSM des trois opérateurs Itissalat Al-Maghrib (IAM), Médi Telecom (MdT) et Wana Corporate (INWI) et ont été effectués sur un échantillon de 12 villes ainsi que sur l'ensemble des tronçons d'autoroutes, en plus de six tronçons de routes nationales.

L'indicateur le plus significatif concerné par cette publication est le taux moyen de réussite (TMR), égal à la moyenne des taux de réussite (TR) enregistrés par chacun des trois opérateurs.

Ainsi, dans les **villes**, le taux moyen de réussite global est de **96,78%**. Il est de **95,68%** dans les autoroutes et de **96,03%** dans les routes nationales.

Un rapport détaillé est rendu public sur le site web de l'Agence (www.anrt.ma), et donne les résultats par opérateur, par type d'appel (On-Net¹/Off-Net²) et par type de site (ville, autoroute, route national).

¹ On-Net : Communications intra opérateur

² Off-Net : Communications inter-opérateurs (depuis l'opérateur concerné vers les autres)



Rappelons que l'ANRT réalise de manière régulière des campagnes de vérification du respect des obligations en matière de qualité de service telles que stipulées dans les cahiers de charges des opérateurs.

Les résultats de ces campagnes de mesure sont analysés et envoyés aux opérateurs pour leur demander des explications au sujet des paramètres de la qualité de service en cas de dégradations et du déroulement des actions de corrections nécessaires en vue d'améliorer les dégradations constatées.

Un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces actions est assuré par les services techniques de l'ANRT notamment à travers la réalisation de campagnes de mesures sur le terrain évaluant l'efficacité des actions entreprises par l'opérateur concerné à ce sujet.